

les partisans du bill conviendront que la question se ramène à ceci: la peine capitale est-elle efficace et nécessaire comme moyen de dissuasion ou y a-t-il d'autres moyens. Ma conviction profonde, c'est que la peine capitale est nécessaire. C'est le facteur de dissuasion le plus efficace qui existe et il devrait être maintenu dans nos lois pour la protection de la société. Donc, je voterai contre ce bill.

On a cité autrefois une foule de statistiques faisant état du nombre de meurtres dans les cas d'existence ou d'absence de la peine capitale. Ce sont les abolitionnistes qui invoquaient avec une vive assurance les statistiques pour prouver que la peine capitale ne dissuadait pas forcément du meurtre. Je remarque que dernièrement ils n'ajoutent pas la même foi à ces statistiques. Celles-ci, c'est devenu évident, ne prouvent rien. C'est ce qu'a expliqué le registraire général tout à l'heure. D'autres abolitionnistes l'ont aussi admis, et le solliciteur général en exposant le bill a dit, comme on peut le voir à la page 4078 du hansard:

Je ne saurais dire, je l'admets, combien de fois la peine de mort a pu dissuader un meurtrier éventuel. Évidemment, je ne tiens pas les données statistiques pour des preuves concluantes...

Il a ajouté qu'à son avis les statistiques étaient pertinentes. Il a invoqué nombre de statistiques et d'exemples de divers pays pour étayer la thèse que la peine capitale ne possède pas nécessairement un pouvoir de dissuasion. Il a dit, en concluant:

... elles montrent avec une logique remarquable que l'abolition de la peine de mort n'a pas augmenté le nombre des meurtres.

Je rejette cette déclaration et je conteste sa validité. On peut se servir de la brochure sur la peine capitale et des documents portant sur son but et son effet, qui ont été publiés par le gouvernement en 1965 et choisir tout une gamme d'exemples pour rejeter ou défendre l'abolition. L'exemple le plus convaincant, à mon sens, a été cité par le député de Trois-Rivières (M. Mongrain). Que s'est-il passé au Royaume-Uni? Voilà deux ans déjà qu'on a aboli la peine capitale là-bas. Je désire citer à cet égard un extrait d'un éditorial publié dans le *Herald* de Calgary du 30 octobre. La question y est clairement exposée et on y lit:

Les parlementaires canadiens devraient examiner minutieusement la tendance de l'opinion publique britannique à favoriser le rétablissement de la peine capitale.

Le Parlement canadien doit tirer des leçons de l'expérience en Angleterre avant de se prononcer pour la deuxième fois en deux ans sur l'abolition de la peine capitale ici.

[L'hon. M. Harkness.]

La statistique indique qu'en Grande-Bretagne les assassinats et les actes de violence sont devenus plus fréquents depuis l'abolition de la peine de mort.

Il y a deux ans, la Grande-Bretagne a aboli la peine capitale pour une durée de cinq ans, à titre d'essai. Trente-cinq meurtres qualifiés y ont été commis l'an dernier, et 32, en 1965, alors que pendant les huit années qui ont précédé l'abolition, la moyenne annuelle dépassait à peine 20.

Cela fait un accroissement de l'ordre de 65 p. 100, et les abolitionnistes feraient bien d'y réfléchir. L'article continue en ces termes:

La Grande-Bretagne a la réputation universelle d'être un des pays les plus civilisés du monde, où les gens ne sont pas enclins à la violence qui caractérise le crime dans bien d'autres pays. L'accroissement du nombre des actes de violence depuis l'abolition devrait amener les législateurs canadiens à réfléchir avant de voter, lors du débat qui s'en vient, sur l'opportunité, pour le Canada de suivre l'exemple du Royaume-Uni et d'abolir la peine de mort pour une période d'essai de cinq ans.

Cet exemple nous touche de très près, parce que nos lois reposent sur des traditions très semblables à celles des Britanniques que nous avons le même respect qu'eux pour la loi et que l'administration de notre justice ressemble fort à l'administration de la justice en Grande-Bretagne. Comme le dit l'éditorialiste, la Grande-Bretagne a le nombre le moins élevé de crimes de violence du monde entier et c'est là-bas qu'existe le plus grand respect des lois. L'augmentation du nombre de meurtres en Grande-Bretagne nous porte à croire que si la peine capitale était abolie,—et j'espère qu'elle ne le sera pas—la même chose pourrait se produire ici.

Je ne citerai pas de nombreuses statistiques. Lorsque le solliciteur général dit qu'à tout prendre, les témoignages montrent que l'abolition de la peine capitale ne multiplie pas les meurtres, je ne crois pas qu'il soit en mesure de le prouver. J'ai cité l'exemple de la Grande-Bretagne. A la page 89 du petit Livre bleu sur la peine de mort dont j'ai parlé tantôt, on voit que le nombre des homicides dans les États de la Nouvelle-Angleterre est le plus bas de États-Unis. Une fois encore, ces États ont un respect de la loi beaucoup plus enraciné que dans les autres parties du pays. D'ailleurs, nous voyons aussi que le nombre de meurtres dans le Maine, où la peine de mort est inexistante, a été continuellement plus élevé de 1940 à nos jours que dans le New Hampshire, le Vermont, le Massachusetts et le Connecticut. Le taux de Rhode Island, qui n'a pas non plus la peine de mort, est à peine supérieur à ceux des autres États, où elle existe. Ce fait n'est pas concluant. Je ne crois pas que ces chiffres